

Mme Michèle Courchênes  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
600, rue Fullum  
9e étage  
Montréal, Québec  
H2K 4L1

Montréal, 16 mai 2009

Objet : Création d'un comité de santé publique sur les systèmes Wi-Fi installés dans les écoles.

Bonjour,

Mon nom est Liane Simard et je me suis jointe au collectif SEMO qui a fait récemment une demande au Directeur de la santé publique pour créer un comité d'experts afin de déterminer s'il y a lieu d'appliquer des limites de distance et de puissance aux installations des antennes de téléphonie cellulaire. Demande pour laquelle le Dr Alain Poirier a répondu favorablement.

Nous demandons officiellement au ministre de l'Éducation du Québec d'en faire autant, mais en ce qui concerne les bornes Wi-Fi dans les écoles. (Que les experts mandatés soient impartiaux et indépendants du gouvernement et des compagnies concernées.)

Considérant que :

- Certains pays ou collectivités commencent à préconiser des restrictions d'usage ou à durcir des réglementations quant au Wi-Fi. Ainsi, l'Allemagne et l'Autriche reculent sur le Wi-Fi et alertent la population. Le gouvernement Allemand, vient de déconseiller l'usage du Wi-Fi à domicile et de « de préférer autant que possible l'utilisation de solutions filaires traditionnelles plutôt que de connexions sans fil ». Les autorités ont recommandé d'éviter de recourir à la technologie Wi-Fi dans les écoles, au motif que les cerveaux en développement des enfants pourraient réagir plus fortement à l'exposition aux rayonnements. Les connexions Wi-Fi sont également interdites dans les écoles de Francfort.
- Les Anglais, qui ont équipé 70 % de leurs écoles en Wi-Fi, reculent aussi face à l'utilisation de cette technologie et « déwifisent » leurs institutions scolaires. Un comté du Pays de Galles a annoncé son intention de rédiger des recommandations sur l'utilisation des connexions sans fil. Ce code de pratique, rédigé à partir d'études approfondies, aura pour but en effet de limiter l'exposition des enfants aux ondes Wi-Fi. En mai 2007, le professeur Sir William Stewart, directeur de l'agence britannique de protection de la santé alertait les autorités sur la nécessité d'étudier les effets du Wi-Fi sur la santé des élèves et des professeurs. En 2006, une école du comté de Carmarthenshire décidait, quant à elle, de suspendre les connexions sans fil dans l'enceinte de l'établissement.
- En France, le gouvernement a demandé à l'Afsset, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, de réaliser une étude approfondie sur les rayonnements de la technologie, mais aussi du téléphone portable. L'Agence européenne de l'environnement, par la voix de sa directrice Jacqueline McGlade, a pour sa part jugé le 15 septembre dernier qu'il serait « prudent que les autorités en charge de la santé recommandent de réduire les expositions aux micros-ondes, en particulier pour les groupes vulnérables comme les enfants. »

-

- Pour sa part, la ville d'Hérouville en France vient de retirer les systèmes W-i-Fi de ses écoles. (La Presse 1er mai 2009).
- Au Canada, deux universités (Lakehead et de L'Ontario) ont interdit la technologie Wi-Fi à l'intérieur de leurs campus afin de prévenir des risques sanitaires pour leurs étudiants. Le proviseur de l'université Lakehead s'est basé sur un rapport de la California Public Utilities Commission, dans lequel les experts indiquent que les effets de champs magnétiques mériteraient de plus amples investigations. L'université de l'Ontario lui a également emboîté le pas.
- La Belgique a durci ses normes et imposé des champs électromagnétiques inférieurs à 3 volts par mètre (V/m) (la norme française et européenne étant de 41 V/m). Une résolution du Parlement européen, restée lettre morte, avait même préconisé un seuil très sévère de 0,6 V/m, seuil que l'Autriche a décidé d'appliquer.
- L'université catholique de Louvain en Belgique vient de publier une étude portant sur des recherches sur le taux de mortalité des rongeurs soumis à des ondes Wi-Fi et de téléphones portables. Suite à la réunion d'oncologues et de scientifiques le 15 juin 2008 à Paris, ceux-ci ont lancé un appel à la prudence quant à l'utilisation de ces technologies.
- Les risques sanitaires liés aux technologies sans fil sont aujourd'hui confirmés. Le rapport Bioinitiative ([www.bioinitiative.org](http://www.bioinitiative.org)) paru en 2007 le démontre. Celui-ci a été réalisé par 14 scientifiques internationaux et il fait la synthèse de centaines d'études consacrées à l'impact sanitaire des champs électromagnétiques sur l'homme. Il a révélé de graves risques en matière de santé publique liés à l'exposition des champs électromagnétiques. Selon ces travaux, les tumeurs au cerveau mettraient quinze à vingt ans à se développer. Risque accru de leucémie infantile, de cancer du cerveau, d'Alzheimer, désordres acoustiques, problèmes nerveux variés, modification de l'ADN, troubles du sommeil...
- Pour la première fois, l'Organisation mondiale de la santé recommande par précaution de réduire l'exposition aux champs électromagnétiques. « En plus des effets aigus bien documentés, il existe certaines incertitudes quant à l'existence d'effets chroniques, à cause des preuves limitées d'un lien entre l'exposition aux champs magnétiques d'extrêmement basses fréquences et la leucémie infantile », peut-on lire dans un récent rapport de l'OMS qui conclut : « Par conséquent, une approche basée sur la précaution est justifiée. »
- Les normes canadiennes sont parmi les moins sévères au monde (61v/m) et elles ne protègent pas adéquatement la population. Par exemple à Salzbourg en Autriche, les normes sont 10,000 fois plus strictes qu'au Canada. Jean Delcoigne, de l'association Teslabel rapporte que les effets sur la santé se font déjà sentir à des niveaux bien inférieurs aux trois volts par mètre recommandé par le Conseil supérieur de la santé... »
- L'information officielle fournie par le gouvernement et les compagnies n'est plus crédible. Le Code de sécurité 6 est, lui aussi, remis en question, car les normes qu'il contient sont considérées comme désuètes et inappropriées aux micros-ondes utilisés par la technologie du Wi-Fi. Nous considérons que la population ne croit pas que ces normes visent à protéger la santé des citoyens, elle a plutôt constaté que celles-ci visent à ne pas nuire au développement d'une industrie moderne et lucrative..
- Le Wi-Fi étant présent en permanence dans les écoles, les enfants y sont donc exposés à temps plein. Des études démontrent que d'être exposé à une très haute intensité pendant une courte période est à peu près l'équivalent que d'être exposé à une faible intensité pendant une très longue période. Le Wi-Fi est une fréquence supplémentaire qui s'ajoute de manières permanentes à une ambiance électromagnétique, cela ne faisant qu'ajouter une autre couche d'exposition. Mais le Wi-Fi se différencie des CEM standards parce que la téléphonie cellulaire et le Wi-Fi sont des ondes pulsées (et non continue comme les ondes radio ou télé) et parce que la fréquence Wi-Fi (2 450 mégahertz) est une fréquence micro-ondes qui a pour effet, comme les fours micro-ondes domestiques, d'agiter les molécules d'eau...
- Les dommages génétiques internes d'une cellule en croissance peuvent mener à la perturbation de la fonction cellulaire, à la mort cellulaire, au développement de tumeurs, à un dommage du système immunitaire et du système nerveux. Ces informations sont le résultat en partie des études menées par le Dr. George Carlo et son équipe de plus de 200 scientifiques dans les années 90. Plus récemment (mai 2007), le Dr. George Carlo partageait son inquiétude en regard de l'installation de communication sans fil dans plusieurs écoles primaires, secondaires et maternelles. Il estime que l'introduction du « sans-fil » dans nos

écoles est une grave erreur de jugement et une vision à court terme. Le Dr. Carlo continue en affirmant que les sujets tels que la difficulté de dormir, concentration, problèmes de comportement ainsi qu'une augmentation du ADD, ADHD - le (TDAH) ou trouble du déficit de l'attention/hyperactivité et autres spectres autistiques (ASD) peuvent être attribués à une augmentation d'exposition aux ondes électromagnétiques. Souvent, les enfants sont étiquetés comme ayant des tares génétiques, mais le Dr. Carlo affirme que c'est le résultat d'un échange intercellulaire perturbé.

Il est certain que nous pouvons prévenir ces conditions en n'installant pas de systèmes Wi-Fi dans les écoles.

– De nombreuses législations provenant d'autres pays et des recherches ont conduit à des normes plus sécuritaires que les nôtres et particulièrement le parlement européen qui a adopté le 4 septembre 2008 les orientations du rapport international Bioinitiative. Outre des normes de puissance beaucoup plus basses, on y retrouve la recommandation du principe de précaution qui prévoit qu'aucune antenne ne soit installée à moins de 300 mètres des milieux sensibles.

– Palm Beach en Floride, Los Angeles et la Nouvelle-Zélande ont tous interdit les antennes cellulaires près des écoles pour des motifs de sécurité. La décision de ne pas placer des antennes cellulaires près des écoles est basée sur la probabilité que les enfants soient plus sensibles à cette forme de radiation. **Il est évident que la population ne veut pas d'antennes près des écoles, et puisque les antennes Wi-Fi sont plus fortes que les antennes cellulaires, il va de soit que les parents ne veulent pas d'antennes DANS l'école de leurs enfants.**

Nous demandons donc :

- 1- L'adoption du principe de précaution et le retrait des bornes Wi-Fi dans toutes les écoles primaires et secondaires (publiques et privées) du Québec.
- 2- Qu'aucune nouvelle antenne ne soit installée dans les écoles.
- 3- Que les écoles disposent d'un système filaire pour l'accès à Internet.
- 4- Qu'aucune école n'ait d'antennes (Cellulaire, Wi-Fi) sur son toit.
- 5- Qu'il n'y ait aucune antenne à moins de 300 mètres des écoles.

C'est un véritable scandale sanitaire qui se profile si l'installation du Wi-Fi perdure et se généralise dans les écoles. Les assureurs l'ont bien compris puisqu'ils ne couvrent plus depuis 2003 les dommages de toutes natures liés au plomb, à l'amiante, aux OGM et aux ondes et champs électromagnétiques.

«Tout cela suit le même modèle que le tabac, l'amiante, le DDT, Les BPC et le plomb. Cela prend des décennies avant que le gouvernement change les normes, en attendant plusieurs personnes vont tomber malades. À santé Canada, on évalue au nombre de morts, combien de morts cela va-t-il prendre pour que Santé Canada s'occupe de la santé des Canadiens?» *Magda Havas, spécialiste en bio électromagnétisme de l'université Trent, Découverte RC.*

Les responsables du ministère de l'Éducation doivent examiner ces faits et entreprendre des études en tenant compte de l'évolution des législations internationales, de plus en plus restrictives, et l'adoption répandue du principe de précaution pour les zones sensibles, dont font partie les écoles. «Appliquer le principe de précaution, à valeur constitutionnelle depuis 2005, ne signifie pas condamner par principe et à tout jamais une nouvelle technologie. Mais cela implique d'en suspendre la généralisation jusqu'à ce que des études approfondies en prouvent l'innocuité.»

Puisque 82 % des études indépendantes soulignent des effets biologiques potentiels (rapport Bioinitiative) il en va de la responsabilité du ministre de l'Éducation de préserver la santé des générations futures en ne choisissant pas de faire des économies d'installation sur la santé des enfants. Ceux-ci sont aussi en droit de s'attendre à ce que les normes soient adaptées à la santé des personnes et non à la profitabilité de l'industrie.

Bien à vous.

Liane Simard  
Collectif SEMO  
514-369-1935  
[info@lianesimard.com](mailto:info@lianesimard.com)  
2184 Old Orchard  
Montréal, (Québec)  
H4A 3A8  
[www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com)

## **Références:**

### **Guide sanitaire du Wi-Fi dans les écoles galloises**

### **Rapport Bio-Initiative**

### **Analysis of Health and environmental effects of proposed San Fransisco earthlink Wi-Fi network, Magdas Havas, Université Trent**

<http://www.priartem.fr/Qui-sommes-nous.html>

<http://www.criirem.org/>

[telephone-wifi-wimax-sujet\\_8798\\_1.htm](#)

[www.lesoir.be/actualite/sciences\\_sante/sante-les-risques-des-ondes-2007-09-05-547703.shtml](http://www.lesoir.be/actualite/sciences_sante/sante-les-risques-des-ondes-2007-09-05-547703.shtml)

[riimem.blogspirit.com](http://riimem.blogspirit.com)

[www.21lesciycle.qc.ca/cen\\_oms.htm](http://www.21lesciycle.qc.ca/cen_oms.htm)

[www.next-up.org/](http://www.next-up.org/)

## Radio-Canada – Découverte

[http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia%3D/Medianet/2008/CBFT/Decouverte200804061830\\_1.asx](http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia%3D/Medianet/2008/CBFT/Decouverte200804061830_1.asx)

[http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia%3D/Medianet/2008/CBFT/Decouverte200804061830\\_3.asx](http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia%3D/Medianet/2008/CBFT/Decouverte200804061830_3.asx)